



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

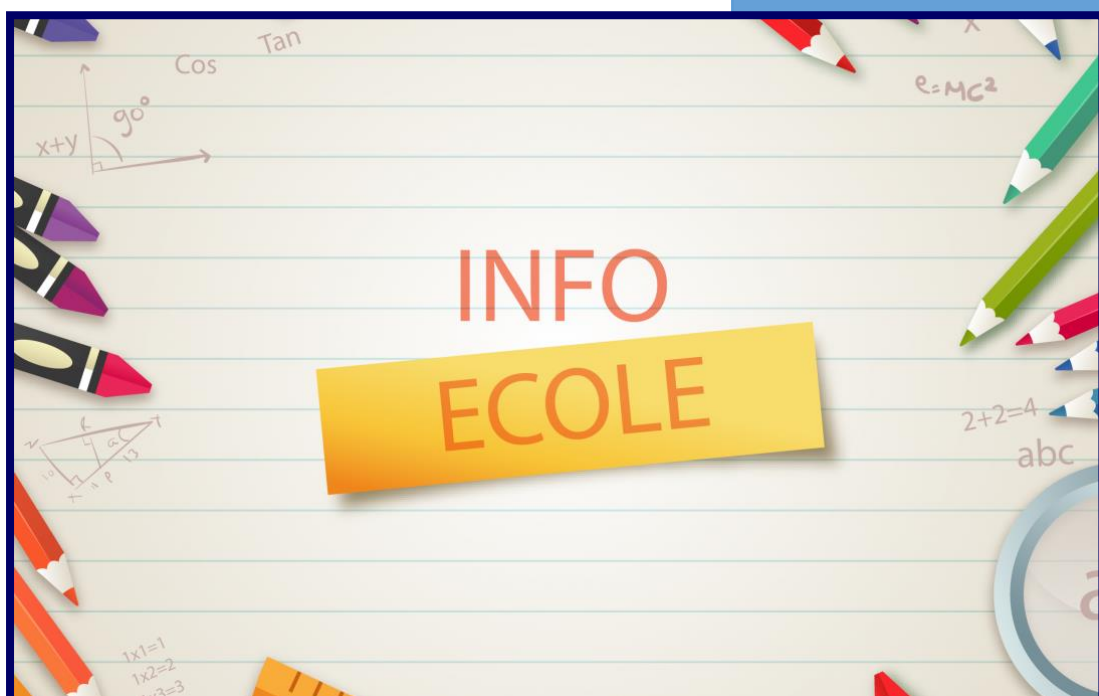


A.R. Waremme

Section fondamentale

Informations

2020/2021







Coordonnées utiles



Vinciane BELBOOM

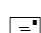




Directrice de l'Athénée Royal de Waremme

 rue Gustave Renier, 1 – 4300 Waremme
 019/322.606
 019/326.828
 ar.waremme@sec.cfwb.be



François DENOLIN





Directeur de la section fondamentale

 rue du Fond d'Or, 16 – 4300 Waremme
 019/322.674
 GSM 0498/17.99.27
 019/325.906
 athenee.fond@gmail.com



Stéphanie VANDERGETEN


Secrétariat

 rue du Fond d'Or, 16 – 4300 Waremme
 019/322.674
 019/325.906
 arwfond.secretariat@gmail.com



Amicale (fondamental)


Mme Sylvie Dumoulin
M. Jean-Yves Tombal

 019/322.674 (via l'école)



Association des parents




Mme V. Gilson

 019/331.411



Centre PMS de la C.F.

Direction : Mme D. Blaise

 rue Gustave Renier, 19 – 4300 Waremme
 019/322.641
 019/587.631

Notre équipe

SECTIONS MATERNELLES

ÉCOLINE - Rue du Casino, 4 – 4300 Waremme
019/322.606 (demander l'Écoline)

Accueil-M1A	Mme Caroline TOMBALLE Institutrice maternelle
M2A et M3A	Mme Angélique LINDEKENS Institutrice maternelle
Psychomotricité	Mme Jennifer CEUNEN Psychomotricienne
Puéricultrice	Aurore DONNAY Puéricultrice

CHAVILLES - rue du Fond d'Or, 16 – 4300 Waremme
(Entrée par la rue du Tram)

M1A	Mme Marie-Aline PIROTTE Institutrice maternelle
M2A	Mme Cécile COSTANZO et Mme Marine FRAIKIN Institutrices maternelles
M3A	Mme Vincianne CARDON Institutrice maternelle
Puéricultrice	Aurore DONNAY Puéricultrice
Psychomotricité	Mme Jennifer CEUNEN Psychomotricienne

SECTION PRIMAIRE

P1A	Mme Sylvie DUMOULIN Institutrice primaire
P2A	Mme Stéphanie GUILMOT Institutrice primaire
	Mme Alice NOBEN Institutrice primaire
P3A	Mme Annick BOUVIER Institutrice primaire
P4A	Mme Carine MOMBAERTS Institutrice primaire
P5A	Mme Annabel SCHOEFS Institutrice primaire
P6A	Mme Kelly HAVENITH Instituteur primaire
PG2/4/5/6A	Mme Stéphanie FRANSOLET Institutrice primaire Frau Mélanie RYSENAER Institutrice primaire (immersion allemande)
NL/ANG	Mme Gina TUCCI Néerlandais & Anglais
EP	M. Jean-Yves TOMBAL Éducation physique
CPC	Mme Geneviève LAMBERT Philosophie et Citoyenneté

M	M. Benjamin JEHOULET Morale laïque
RC	Mme Valérie MACIAS Religion catholique
RI	Mme Maryia ZIDANE Religion islamique
RP	Mme Alice DEWANDELER Religion protestante
Aménagements raisonnables	Mme Stéphanie FRANSOLET, Mme Alice NOBEN et Mme Audrey LOROY Institutrices primaires

Calendrier

Congés scolaires

- ↳ Rentrée scolaire : le mardi 2 septembre 2020
- ↳ Congé d'automne : du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2020
- ↳ Commémoration du 11 novembre : le mercredi 11 novembre 2020
- ↳ Vacances d'hiver : du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1 janvier 2021
- ↳ Congé de détente : du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021
- ↳ Vacances de printemps : du lundi 5 avril au vendredi 16 avril 2021
- ↳ Fête du travail : le vendredi 30 avril 2021
- ↳ Congé de l'Ascension : le jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2021
- ↳ Pentecôte : le lundi 24 mai 2021
- ↳ Dernier jour d'école : le mercredi 30 juin 2021

Réunion et remise des bulletins

↳ Réunion collective de rentrée :

La réunion de présentation de rentrée est exceptionnellement annulée cette année pour raison de sécurité. Un avis sera publié pour vous proposer une alternative de rencontre avec le nouveau titulaire de votre(vos) enfant(s)

↳ Bulletins et réunions des parents :

Les bulletins seront soit distribués aux enfants par le directeur, soit remis en main propre aux parents lors d'une réunion. Les dates sont reprises ci-dessous.

Si nécessaire et si aucune réunion de parents n'est prévue, vous serez invités à rencontrer l'équipe éducative à d'autres moments de l'année.

Dates des bulletins et/ou des réunions des parents (sous réserve de modifications)

- Jeudi 19 novembre 2020 BULLETIN N°1 + RÉUNION OBL. (primaire)
- Jeudi 21 janvier 2021 - BULLETIN N°2 + RÉUNION FACULT (primaire)
- REUNION (maternelle)
- Jeudi 25 mars 2021 BULLETIN N°3 + RÉUNION OBL. (primaire)
- Jeudi 10 juin 2021 BULLETIN N°4 (P2/P6)
- Lundi 28 juin 2021 - BULLETIN N°4 (P1/P3/P4/P5) + RÉUNION
- Remise des prix + CEB + BBQ

Horaires

Maternelle

CHAVILLES (FOND D'OR)	
07h00	Garderie
08h30	Début des cours
10h10	Récréation 25'
12h15	Temps de midi
13h45	Début des cours
15h25	Fin des cours / Garderie
18h30	Fermeture de l'école

ÉCOLINE	
07h00	Garderie
08h40	Début des cours
11h10	Récréation 20'
12h20	Temps de midi
13h35	Début des cours
15h20	Fin des cours / Garderie
18h00	Fermeture de l'école

Garderie à l'Écoline le mercredi après-midi jusqu'à 13h30 **UNIQUEMENT !!!**

Ensuite, les élèves sont conduits sur le site du Fond d'Or

Primaire

CHAVILLES (FOND D'OR)	
07h00	Garderie
08h30	Début des cours
10h10	Récréation 25'
12h15	Temps de midi
13h45	Début des cours
15h25	Fin des cours / Garderie
18h30	Fermeture de l'école

Ouverture des grilles

Pour la sécurité de nos élèves durant les heures de cours et les récréations, l'implantation des Chavilles sera ouverte ou fermée selon les indications suivantes :

Grande grille de la « cour basse », rue du Fond d'Or (allée de droite) :

elle sera ouverte uniquement de 7h00 à 8h30 et de 15h25 à 15h35 (« rang Fond d'Or »).

En dehors de ces heures, l'entrée et la sortie ne sera possible que par la petite grille de la « cour haute ». Pour la sécurité des élèves, cet unique passage qui restera ouvert toute la journée sera surveillé par caméra.

Petite grille de la « cour basse » (parking des membres du personnel) :

elle sera fermée à clé aux élèves et aux parents.

Grande grille de la « cour haute » :

elle sera fermée à clé aux élèves et aux parents.

Petite grille de la « cour haute » :

elle restera ouverte toute la journée et sera le seul point d'entrée libre sur le site. De ce fait, pour la sécurité de nos élèves, la grille sera surveillée par caméra.

Petite grille « maternelles », rue du Tram :

elle sera ouverte uniquement de 7h00 à 8h30 et de 15h25 à 15h35 (« rang Match »).

Ces nouvelles mesures nécessitent bien sûr d'arriver à l'heure à l'école...

Quelques règles pour bien vivre ensemble !

Nous vous invitons à lire le Règlement d'Ordre Intérieur de notre école, publié sur le site de l'athénée <http://www.arwaremme.be> . Néanmoins, nous reprenons ici quelques règles essentielles pour bien vivre ensemble...

En section maternelle

- Je mets mon nom sur tous mes vêtements et mes objets.
- J'arrive à l'heure (attention, les grilles sont fermées à 9h00).
- Je mets mes gants, écharpe et bonnet, dans la manche de mon manteau que j'accroche au portemanteau avec mon nom.
- Je range mon cartable à la bonne place.
- Je présente mon cahier de communication tous les jours à mes parents.
- Je remets les documents et l'argent (somme exacte sans monnaie excessive) demandés à la date prévue dans une enveloppe avec mon nom et ma classe.
- Je rapporte les vêtements prêtés par l'école propres et repassés.
- Je ne retourne à la maison qu'avec mon papa ou ma maman (ou une autre personne habituelle) ; si c'est quelqu'un d'autre qui vient me chercher, je remets un motif écrit à mon institutrice.
- Je signale directement au secrétariat ma nouvelle adresse ou le nouveau numéro de téléphone de mes parents (responsables légaux).

En section primaire

- Je mets mon nom sur tous mes vêtements et mes objets.
- J'arrive à l'heure : 8h25 au plus tard ! Je me range dès la sonnerie.
- Je mets mes gants, écharpe et bonnet, dans la manche de mon manteau que j'accroche au portemanteau. Je ne laisse donc rien traîner dans la cour !
- Je range mes affaires à la bonne place, je veille à l'ordre et la propreté de mon cartable et de mes documents.
- Je travaille au mieux, je fais mes devoirs, j'étudie mes leçons.
- Je montre mon journal de classe ou les avis reçus chaque jour à mes parents pour qu'ils les signent ! J'ai toujours mon journal de classe avec moi.
- Je remets les documents et l'argent (somme exacte sans monnaie excessive) demandés à la date prévue dans une enveloppe avec mon nom et ma classe.
- Je privilégie les collations saines ; je n'apporte pas de chips et de boissons énergisantes.
- Je retourne à la maison selon les conditions fixées par ma carte de sortie, si les conditions changent, je remets un motif écrit à la personne qui est en charge du rang.
- Je suis responsable de mes affaires, je n'apporte que les objets autorisés sinon je risque de me les faire confisquer.
- Je porte des vêtements propres et corrects : pas de vêtements déchirés, pas de taille basse, pas de jogging. Je fais mes lacets. J'enlève mon couvre-chef à l'intérieur.
- Je respecte toutes les règles de vie de l'école. Je sais qu'elles sont là pour notre bien-être.
- Je suis poli et respectueux envers tous les adultes qui travaillent dans l'école, envers les élèves et toutes les personnes, dans et hors de l'école.
- Je respecte le matériel mis à ma disposition.
- **Je sais que la violence, le vol, les insultes, le harcèlement et le racket sont des actes graves pour lesquels je serai sanctionné et peut-être même renvoyé de l'école. Je m'engage donc à ne pas agir comme cela.**
- Je signale directement au secrétariat ma nouvelle adresse ou le nouveau numéro de téléphone de mes parents (responsables légaux).



Documents scolaires et communications

En section maternelle

📖 Les **avis de la direction ou du titulaire** vous seront remis via **mail** ou via **cahier de communication**. Merci de les consulter, de remplir ou de signer les documents et de le remettre à l'école dès le lendemain.

Vous pouvez également utiliser le même procédé pour vos demandes ou les informations que vous désirez transmettre à l'enseignant. Néanmoins, merci d'utiliser un papier libre si votre correspondance est très longue, ceci afin d'éviter de manquer de place en fin d'année. (Vous pouvez coller votre courrier dans le cahier).

📖 Un **panneau d'affichage** est installé aux entrées des sections maternelles. Des informations y seront inscrites. Consultez-les régulièrement !

📖 Un **cahier du bonhomme** sera mis en place dès l'arrivée de votre enfant en 1^{ère} maternelle. Il vous permettra d'apprécier son évolution. D'autres outils et travaux vous seront également transmis en cours d'année afin de mesurer le travail effectué par votre enfant en classe.

En section primaire

📖 Le **journal de classe** : c'est un document officiel que votre enfant doit toujours avoir avec lui (vérifiez qu'il est bien dans le cartable avant de partir le matin), ne le gardez donc jamais à la maison.

Vous veillerez à remplir la première page de celui-ci (ET À LA METTRE À JOUR SI NÉCESSAIRE), à le lire et le signer chaque jour.

Il sert de moyen de communication entre l'enseignant et vous. Pour des remarques/informations plus longues, merci d'agrafer un document au JDC pour ne pas envahir celui-ci !

Cet outil est fourni gratuitement par l'école. Néanmoins en cas de perte ou de négligence et que celui-ci devait être remplacé, une participation financière pourrait vous être réclamée ! Merci d'y apporter grand soin...

📖 La **farde d'avis (mauve)** : elle reprendra tous les avis numérotés par ordre de réception. Certains documents seront à compléter et à remettre à l'enseignant, d'autres à lire. Chaque avis devra être signé pour preuve de prise de connaissance. Tout avis distribué et placé dans cette farde sera considéré comme connu des parents. Cette farde doit toujours être dans le cartable de votre enfant.

Il est à noter que les avis de la direction seront également transmis par **mail** aux familles.

📖 La **farde d'évaluation (rouge)** : elle comporte toutes les évaluations cotées de l'année et permet de ce fait de suivre l'évolution des résultats de votre enfant. Tous les contrôles qui s'y trouvent doivent être signés selon les échéances fixées par le titulaire.

📖 Le **bulletin** : c'est un document officiel distribué 4 fois sur l'année scolaire. Il doit être signé et remis au titulaire selon les échéances fixées par ce dernier. Rien ne peut y être inscrit.

Il suit l'élève durant tout un cycle, soit 2 années scolaires (voire 3 années en cas de maintien). Il est donc indispensable d'en prendre grand soin !

Si vous désirez suivre les activités de vos enfants et les événements de l'école, rejoignez-nous sur notre page facebook :

Ecole fondamentale de l'Athénée Royal de Waremme




Organisation pratique

Absences

A partir de 6 ans, l'école est obligatoire. Tous les cours doivent être suivis régulièrement pour que votre enfant obtienne son CEB (certificat d'étude de base). **TOUTE ABSENCE (MÊME D'UN DEMI-JOUR) DOIT ÊTRE JUSTIFIÉE UNIQUEMENT À L'AIDE DE LA FEUILLE D'ABSENCE (VOIR PORTE-DOCUMENTS).** Ce document doit être remis au titulaire dès le retour de votre enfant !

Si votre enfant est absent 3 jours ou plus, vous devez y coller un certificat médical.



ATHENÉE ROYAL WAREMME

EFA AR WAREMME

Justification d'absence

NOM et Prénom	NOM et prénom : _____	Emplacement réservé au certificat médical ou à l'attestation À COLLER ICI
DATE(s) de l'absence	Classe : _____ DATE(S) <input type="radio"/> Absence d'un jour Le / / 20	
MOTIF de l'absence	<input type="radio"/> Absence de plus d'un jour Du / / 20 Au / / 20 MOTIF <input type="radio"/> Maladie de l'enfant <input type="radio"/> Décès dans la famille <input type="radio"/> Convocation par une autorité publique ou rendez-vous médical <input type="radio"/> Autre motif à compléter : _____ _____ _____ _____	
DATE et SIGNATURE du responsable	Date et Signature : _____	
		<i>Réservé à la direction</i> Entretien avec les parents le / / 20 Motif valable – non valable

Maladie – Accidents scolaires – Assurances

- En cas de maladie (fièvre, vomissements...), nous avertissons les parents. Ceux-ci viennent chercher l'enfant au plus vite et se chargent de conduire leur enfant chez le médecin.
- L'école n'a pas le droit de donner des médicaments aux enfants sans avis médical écrit où doit être spécifié que l'enfant n'est pas contagieux et qu'il peut suivre sa scolarité normalement. En aucun cas, le personnel de l'école ne peut être tenu pour responsable d'un quelconque problème ou d'une complication lié à la prise de ce médicament.
- Un enfant malade doit rester à la maison pour éviter toute contamination. L'école n'accueille pas les enfants fiévreux.
- Toute maladie contagieuse telle que méningite, diphtérie, varicelle ainsi que la GRIPPE... doit être signalée endéans l'heure à la Direction de l'école (019/322.674) et au centre PMS (019/322.641).
- En cas d'accident, nous avertissons toujours les parents. En cas d'urgence uniquement, nous faisons appel aux aides médicales d'urgence.

Tout accident survenu à un élève à l'école ou sur le chemin de l'école est couvert par la compagnie d'assurance « ETHIAS ».

Un formulaire est remis à l'enfant. Il doit être complété par le médecin et par les parents. Il est remis sans délais à l'école qui se charge d'encoder les informations.

Les parents payent les différents frais médicaux, la mutuelle en rembourse éventuellement une partie et ETHIAS le solde, sur présentation des documents requis.

Les dossiers sont gérés directement pas ETHIAS et non par l'école. L'école ne fait qu'encoder la déclaration d'accident auprès de la compagnie d'assurance.

ETHIAS vous contactera directement par écrit et vous communiquera un n° de dossier ainsi que toutes les informations nécessaires pour le remboursement des frais.

Aucune assurance ne couvre les pertes et les détériorations des vêtements ou de tout autre objet (SAUF les lunettes). L'école ne peut en être tenue pour responsable.



**TOUT DÉGAT CORPOREL OU MATERIEL VOLONTAIRE
SERA À CHARGE DES PARENTS !**

Poux

Comme dans toutes les écoles, nous nous battons chaque année contre les poux. Nous demandons aux parents d'appliquer régulièrement des shampoings et des traitements suffisants pour éviter la contamination. N'oubliez pas d'utiliser un peigne spécial pour éliminer les lentes.

Il faut également penser à traiter les vêtements, la literie et tout objet en laine, tissus (doudous, tapis, ...).

Hygiène

Par mesure d'hygiène :

- Le biberon est interdit.
- Le « doudou » est autorisé mais doit être régulièrement lavé à la maison et être rapporté à l'école par les parents dans un sachet propre au nom de l'enfant.
- La tétine (une seule par enfant) est permise en classe d'accueil et en 1^{ère} maternelle sous certaines conditions :
Elle doit être marquée au nom de l'enfant, enfermée dans une boîte au nom de l'enfant, confiée à l'institutrice qui gèrera son utilisation.

Adaptations saisonnières :

Par temps ensoleillé, prévoir une casquette au nom de l'enfant et enduire son enfant de crème solaire avant de venir à l'école.

Un flacon de crème solaire, au nom de l'enfant, peut être confié à l'institutrice pour les enfants qui ont une peau sensible et qui restent à l'école toute la journée.

Par temps hivernal, merci de munir les enfants :

- de moufles, plus facile à enfiler que des gants,
- de bottines ou de bottes,
- de chaussons pour avoir les pieds au sec et pour garder la classe propre.

Cartables

En maternelle, chaque enfant place son cartable à l'endroit prévu à cet effet.

En primaire, le matin, les cartables sont alignés dans la cour à l'endroit prévu à cet effet. Dès qu'il sonne, les enfants récupèrent leur cartable avant de se ranger.

En raison des escaliers pour accéder aux classes, nous vous invitons à privilégier les cartables que l'on porte sur son dos plutôt que des cartables à roulettes.

EN SECTION MATERNELLE

➤ **Psychomotricité**

Les élèves de la section maternelle bénéficient de 2 périodes minimum par semaine. Ces périodes sont assurées par un psychomotricien diplômé.

Pour ces cours, les enfants viennent en tenue sportive à l'école. En début d'année scolaire, des pantoufles de gymnastique sans lacet (blanches) sont fournies à l'école par les parents.

➤ **Natation**

Les élèves de 3^{ème} maternelle bénéficieront d'activités de natation. Il s'agit principalement d'habituer les enfants à l'eau et de leur ôter toute crainte. Ceci favorisera l'apprentissage de la nage par la suite.

La participation financière est fixée à 1,60€ par séance (sous réserve de modification).

L'activité est assurée par le professeur d'éducation physique à l'aide du titulaire et sous la surveillance d'un maître-nageur.

Toutes les informations relatives à l'organisation pratique (horaire, tenue, paiement...) vous seront communiquées via le cahier de communication.

EN SECTION PRIMAIRE

➤ **Éducation physique**

Les élèves de la section primaire bénéficient de 2 périodes minimum par semaine. Ces périodes sont assurées par M. Tombal.

Pour ces cours, les élèves doivent porter la tenue adéquate : tee-shirt blanc, short noir ou bleu foncé, chaussettes et des sandales de gymnastique SANS lacet. Le tout sera placé dans un sac en tissu. Le nom de l'enfant doit être mentionné sur chaque effet.

Une tenue complète et le sac sont offerts par l'association des parents à tous les enfants de 1^{ère} année !

➤ **Natation**

Ce cours est obligatoire durant toute l'année (en ce compris en hiver) sauf pour raison médicale et donc couvert par certificat médical.

La participation financière est fixée à 1,60€ par séance (sous réserve de modification).

L'activité est assurée par le professeur d'éducation physique sous la surveillance d'un maître-nageur et du titulaire.

Toutes les informations relatives à l'organisation pratique (horaire, tenue, paiement...) vous seront communiquées via un avis.

Classes de dépaysement et activités extérieures

- Des classes découvertes sont organisées durant la période d'obligation scolaire (1^{ère}, 4^{ème}, 6^{ème} primaires). Elles sont OBLIGATOIRES. Tout enfant ne participant pas devra remettre un certificat médical.
- Selon les projets pédagogiques choisis, les enfants feront des visites ou participeront à des animations (à l'école ou à l'extérieur). Elles seront d'ordre culturel, sportif ou artistique. Elles auront toutes un but pédagogique et sont donc OBLIGATOIRE. Tout enfant ne participant pas devra remettre un certificat médical.
- Le montant maximum pour l'année scolaire en vue d'excursions ou d'activités effectuées par l'ensemble de la classe s'élève à 45€ en maternelle (pas de plafond fixé en primaire). Ce forfait n'inclut pas les dépenses liées à la natation.
- Une estimation des frais de l'année vous sera transmise par les titulaires lors de la réunion de présentation de septembre.
- Un décompte périodique reprenant l'ensemble des frais réclamés vous sera remis trois fois sur l'année.
- ATTENTION, si votre enfant ne participe pas à une activité et qu'il n'est pas couvert par un certificat médical, un montant participatif pourrait vous être réclamé pour toutes les dépenses « collectives » et/ou forfaitaires (transport, guide, animateurs...).

Collations

L'hygiène alimentaire est essentielle pour un enfant. Nous vous demandons de privilégier selon vos souhaits les collations saines (fruit, légumes, laitage). Cependant, le matin comme le midi, sont interdits dans l'école, les chips, les chewing-gums, les sucettes et les sodas.

En sections maternelles, les collations du matin sont offertes aux enfants : potage, fruit ou produit laitier*

* remplacé par un fruit ou du potage en cas d'allergie

Repas

- Durant le temps de midi, plusieurs possibilités s'offrent à votre enfant :
 - Retour à la maison
 - Repas tartines préparé à la maison
 - Repas chaud complet : potage, repas, salade-bar, dessert (sauf le mercredi)
 - Salade-bar et/ou potage uniquement
 - Frites (uniquement si elles sont au menu)
- Les menus sont publiés toutes les deux semaines et **la vente des tickets à lieu un mardi sur deux (voir « Ticket » sur le planning d'année.)**
- De l'eau est servie à table. Le salade-bar (crudités) est exclusivement destiné aux élèves de la section primaire.
- Les élèves de la section maternelle prennent leur repas (chaud ou tartines) de 11h45 à 12h15.
En primaire, l'horaire est établi comme suit :
 - Repas chaud : 12h15 pour tous P1 et P2, puis P3 à P6
 - Repas tartines : P1 et P2 à 12h15
P3 à P6 à 13h00

Le tarif en vigueur est de :

En maternel	En primaire
<u>Repas chaud</u> : 2,5 €	<u>Repas chaud</u> : 2,5 € pour les P1 3 € pour les autres
<u>Potage</u> (pour les repas tartines) : 0,50 €	<u>Potage</u> (pour les repas tartines) : 0,50 €
<u>Attention</u> : les crudités et les portions de frites sont uniquement destinées aux élèves de la section primaire	<u>Crudités</u> (pour les repas tartines) : 1 €
	<u>Frites</u> (le jeudi) : 2 €

Aucun repas chaud ne sera plus donné à l'élève n'ayant pas de ticket.

(En maternelle, en 1^{ère} et 2^{ème} primaire, les tickets sont gardés par les titulaires de classe.)

↳ Tenue correcte exigée

- Seuls des vêtements de ville propres et non déchirés seront acceptés. Nous n'acceptons pas les pantalons taille-basse, les tops trop courts, les shorts, les bermudas, les tongs, les joggings... Les couvre-chefs sont interdits à l'intérieur.



- En ce qui concerne les chaussures, les lacets devront être noués correctement. Il est de la responsabilité des parents d'apprendre à leur enfant à le faire !



- Tenue de sport : uniquement durant le cours d'éducation physique !

Tee-shirt blanc – short noir ou bleu – sandales de gym (sans lacet) - chaussettes
dans un sac en tissu

TOUT DOIT ÊTRE MARQUÉ
AU NOM DE L'ENFANT !!!



Objets trouvés

Les objets trouvés seront, soit remis à leur propriétaire si le nom y figure, soit placés dans le préau du réfectoire. Chaque fin de période, les objets non réclamés seront donnés à une œuvre de charité.

Objets confisqués

Les objets non autorisés dans l'école seront confisqués par le titulaire ou la direction. Ils seront remis exclusivement aux parents ou à une autre personne responsable.

RAPPEL : L'ÉCOLE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR TOUTE DÉGRADATION, PERTE OU VOL DES OBJETS APPORTÉS À L'ÉCOLE.

Garderies - étude

Matin

La garderie du matin (à partir de 7h) est destinée aux enfants dont les parents travaillent.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à leur arrivée en salle de garderie.

Midi

Dans les cours et au réfectoire, les enfants sont tenus de respecter les règles imposées.

Il est demandé à tous les enfants de respecter le calme et la propreté du réfectoire ; chacun débarrasse sa table comme demandé.

Tous les enfants restent avec l'ensemble du groupe et ne quittent jamais le réfectoire sans autorisation.

Soir

➤ Étude dirigée

- Elle se déroule de 15h45 à 16h45. Aucun enfant ne pourra être repris avant la fin de celle-ci afin de préserver un climat de travail. Les parents attendent donc à l'extérieur du bâtiment.
- Elle est prise en charge par des enseignants de l'école afin d'assurer la qualité de l'encadrement.
- Les parents doivent inscrire leur enfant via le formulaire ad-hoc (cf. avis distribué en début d'année).
- Les règles de l'école y sont d'application. En cas de non-respect de celles-ci, la direction se réserve le droit d'en interdire l'accès.
- Le règlement et les démarches pédagogiques poursuivies sont disponibles sur simple demande.
- L'admission d'un enfant en étude surveillée entraîne l'acceptation par la famille de l'ensemble de ces dispositions.

Tarif :
1,5 € par séance

➤ Garderie

- La garderie est destinée aux enfants dont les parents travaillent.
- Les règles de l'école y sont d'application. En cas de non-respect de celles-ci, la direction se réserve le droit d'en interdire l'accès.
- Organisation propre au site des Chavilles (Fond d'Or) :

De 15h45 à 16h45, les enfants sont répartis en trois groupes :

- Les élèves de la section maternelle (bâtiment maternel)
- Les élèves de P1 à P3 (bâtiment A)
- Les élèves de P4 à P6 (bâtiment A)

Les élèves sont tenus de s'occuper calmement et uniquement dans le lieu qui sera défini par l'accueillant.

À partir de 16h45, tous les élèves sont réunis dans un même local ou sur la même cour (bâtiment A – cour du bas).

- L'école ferme à 18h00 à l'Ecoline et à 18h30 précises aux Chavilles. TOUT RETARD SERA SANCTIONNÉ D'UNE INDEMNITÉ FIXÉE À 5€ par ¼ heure entamé ! Si ces retards devaient devenir réguliers, l'enfant sera exclu de la garderie et les parents seront tenus de reprendre leur enfant avant 15h45. En cas de gros retard, sans nouvelle de votre part, nous sommes en droit de déposer vos enfants à la police.

Tarif :

1,25 € par jour, plafonné à :

- 12,50 € maximum/mois pour 1 enfant
- 20 € maximum/mois pour 2 enfants
- 30 € maximum/mois pour 3 enfants

Mercredi

Chaque mercredi, les enfants encore présents à 12h30 seront pris en charge en garderie.

Attention : ni repas chauds ni sandwich, prévoir un pique-nique.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez joindre la responsable de la garderie au n° 0498/17.99.28. (site du Fond d'Or)

En dehors des périodes de garderie, ce numéro ne sera pas fonctionnel !

Droit à l'image

Au cours de l'année scolaire, vos enfants seront susceptibles d'être filmés ou photographiés (photo de classe, voyage de classe, classes vertes, excursions scolaires, fêtes d'école, ...)

Ces photos serviront de souvenir, d'information sur le fonctionnement de l'école, ... en quelque sorte pour montrer la vie de l'école.

Ces images pourront être diffusées au sein de l'école, publiées dans un journal scolaire ou le journal local, notre page Facebook ainsi que sur le site internet de notre école www.arwaremme.be afin d'être au courant des dernières activités.

En cas de refus de votre part, pour chaque année scolaire, un document écrit sera obligatoirement à compléter au bureau avant le 15 septembre.

Contacts parents - école

La compétence, l'enthousiasme et le dévouement de l'équipe éducative ne suffisent pas à assurer la formation de chaque enfant. Une pleine collaboration ECOLE – FAMILLE est indispensable. Afin de favoriser celle-ci, nous vous demandons de suivre les consignes suivantes :

- Eviter d'envahir la cour de récréation qui est réservée aux enfants.
- Attendre les enfants en fin de journée à l'extérieur des grilles.
- Pénétrer dans les couloirs ou dans les classes uniquement si vous y avez été invité.
- Eviter de vous adresser aux enseignants qui surveillent (Leur responsabilité est énorme et leur attention doit toujours être maximale !)
- Respecter les heures de cours précieuses en évitant les visites inopinées.

En cas de problème, prenez **rendez-vous** avec l'instituteur de votre enfant via le cahier de communication ou le journal de classe, c'est lui qui est le mieux à même de vous apporter l'information souhaitée.

La direction reste bien entendu également à votre disposition sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Aménagements raisonnables – troubles de l'apprentissage

L'athénée Royal de Waremme et le PMS sont sensibles aux problèmes particuliers des élèves qui présentent des troubles avérés d'apprentissage comme la dyslexie, la dysorthographe, la dyspraxie, la dysphasie, les troubles d'attention, les hauts potentiels...

Nous mettrons tout en œuvre pour :

- prendre en considération ces difficultés ;
- mettre en place des « aménagements raisonnables » en fonction de nos moyens et de la configuration de nos classes ;
- communiquer avec vous sur le suivi à apporter à votre enfant (méthode de travail spécifique, appel à des intervenants extérieurs...) ;
- communiquer nos observations de terrain au PMS en vue d'un soutien éventuel de sa part.

Espaces de parole – délégués de classe

Chaque semaine, le mercredi matin, sont organisés dans toutes les classes primaires des « espaces de parole ». Ces derniers ont pour but de permettre à chaque enfant de s'exprimer librement sur son vécu à l'école.

Les « espaces de paroles » sont coordonnés par les titulaires et régis selon certaines règles : on ne nomme personne, on parle uniquement en son nom, on ne se réfère pas à des « on dit », on parle uniquement de faits s'étant produits à l'école.

Lorsque des sujets affectent plusieurs élèves de la classe et concernent d'autres enfants de l'école, le délégué de la classe (élu par la classe pour la durée d'une période) peut en référer au conseil d'école qui a lieu au minimum tous les 15 jours à la récréation du jeudi matin. Ce dernier réunit tous les délégués et est présidé par un enseignant de l'école.

Dispute entre élèves

Des conflits entre enfants peuvent survenir. Seuls les élèves entre eux, les enseignants, les surveillants ou la Direction sont habilités à les résoudre.

Il est formellement défendu qu'un parent intervienne auprès d'un enfant qui n'est pas le sien.

Les parents sont invités à faire part du problème survenu, prioritairement auprès de l'enseignant. Celui-ci se chargera de résoudre le conflit en tenant compte de l'intérêt et des responsabilités de chacun.

Sécurité

L'entrée située rue Vandervelde a été modifiée afin de sécuriser les lieux au maximum. Il y a donc maintenant une entrée pour les piétons qui longe la haie et qui est séparée de la voie réservée aux véhicules. Un casse-vitesse y a également été placé.

Côté rue du Fond d'Or, l'entrée du parking est strictement réservée aux véhicules du personnel enseignant. Aucun autre véhicule ni piéton n'y est autorisé. Ces derniers doivent emprunter l'autre allée.

Dans toute l'enceinte de l'établissement, il est strictement interdit de fumer. Nos amis les animaux doivent également attendre derrière les grilles (sauf en cas d'activité pédagogique et avec autorisation de la direction).

La Direction se réserve le droit d'interdire l'accès à l'école de toute personne non autorisée et/ou ayant un comportement inadéquat.

Vacances scolaires

L'établissement n'organise pas de plaines de jeux ou des stages durant les vacances scolaires.

Néanmoins, durant ces périodes (à l'exception des congés de Toussaint et de Noël), l'ASBL « Fun Holidays » propose des activités sportives, de cuisine, de bricolage, de psychomotricité... sur le site de notre école (Fond d'Or).

Vous trouverez toutes les informations et le document d'inscription via leur site internet : www.funholidays.be .

L'Amicale des anciens

C'est une A.S.B.L. qui regroupe des enseignants qui se rencontrent de façon informelle pour organiser les fêtes et manifestations durant l'année scolaire : Souper d'Automne, Saint-Nicolas, Fête de fin d'année...

Vous recevrez régulièrement des invitations pour participer à ces différentes activités.

C'est l'occasion :

- d'échanger des idées ;
- de participer à la vie de l'école ;
- d'aider lors des manifestations ;
- de rencontrer dans une ambiance détendue les enseignants et d'autres parents...



Contact :

Tél. : 019/32.26.06 – Mme Vervier - Présidente

Email : proviseurearwaremme@gmail.com

**L'équipe sympathique de l'Amicale
se réjouit de vous rencontrer !**

L'association des Parents

Association des Parents de L'Athénée Royal de Waremme ASBL

Madame, Monsieur, Chers parents,

L'Association des parents souhaite :

- améliorer la qualité de vie à l'école de tous les enfants de la maternelle au secondaire,
- soutenir l'école dans la réalisation du projet d'établissement
- être un relais entre l'école et les parents.

COMMENT ?

→ **par des interventions financières** (exemples : achat de gilets fluos pour la sécurité des plus jeunes lors des sorties, achat de jeux pour la Saint Nicolas, inscription à des ateliers CAP Sciences...)

→ **par notre participation aux moments-clés de la vie de l'école** (rentrée des classes, fête scolaire, soupers...)

→ **par des rencontres avec la direction afin de relayer les souhaits, les questions, les avis des parents à propos:**

- du coût de la scolarité,
- des voyages scolaires,
- des méthodes d'apprentissage,
- des réunions parents-enseignants...

QUEL FONCTIONNEMENT ?

Conformément aux statuts de notre ASBL, chaque parent d'un ou plusieurs enfants scolarisés à l'Athénée Royal de Waremme est membre de droit de l'Association des parents.

Votre cotisation annuelle de 10 € par famille soutient le financement de nombreux projets menés au profit de tous les enfants.

Les parents actifs dans l'association se retrouvent une soirée par mois à 20h à la salle des professeurs du secondaire.

Les réunions conviviales sont structurées par un ordre du jour et suivies d'un procès-verbal transmis à chacun par notre secrétaire.

COMMENT SOUTENIR L'ASSOCIATION DES PARENTS ?

- ➔ Communiquez-nous vos suggestions, vos préoccupations par courrier, téléphone, ou en nous rencontrant à une de nos réunions,
- ➔ Soutenez nos actions en versant la cotisation annuelle,
- ➔ Rejoignez-nous et participez à nos réunions mensuelles.

Quelle que soit votre implication, elle contribue à la participation des parents au sein de l'école en faveur de tous les enfants et, nous vous en remercions !

CONTACT ?

V.GILSON : 019/30.18.77

Adresse de l'association : Rue Gustave Renier, 1 à 4300 Waremme

Une boîte aux lettres est également disponible à côté du bureau de la direction du fondamental.

Le Centre P.M.S. FWB de Waremme

Partenaire privilégié de l'école

Notre mission principale : l'épanouissement de chacun de nos élèves, dans les meilleures conditions possibles, en collaboration avec l'équipe éducative et, parfois aussi, celles de certains services extérieurs spécialisés ou sociaux.

Nos champs d'intervention : psychologique, psychopédagogique, social et médical.

- Le Centre PMS est un **lieu d'accueil, d'écoute** où le jeune et/ou sa famille peuvent s'exprimer et s'informer en toute liberté sur différents sujets.
- Des bilans de santé sont obligatoires dans certaines classes.
- L'équipe sensibilise nos jeunes à l'éducation à la santé.

Nos objectifs prioritaires :

- Répondre aux demandes faites par l'élève, les responsables parentaux et l'école principalement.
- Repérer de manière précoce les difficultés afin de mettre en place les remédiations le plus rapidement possible.
- L'information et l'orientation scolaire et professionnelle.

Nos valeurs fondamentales :

Professionalisme et efficacité, indépendance du Centre PMS, disponibilité à l'égard du consultant dans la mesure de nos possibilités, respect de l'autonomie de la personne qui reste maître de ses décisions

Notre structure :

Le Centre P.M.S. de la FWB (Communauté française) dépend du Ministère de l'Enseignement obligatoire. C'est un service public **gratuit**.

Le centre P.M.S. est composé :

- d'une direction,
- d'une équipe tri-disciplinaire comprenant :
 - o une psychologue,
 - o une assistante sociale,
 - o deux infirmières,
 - o complétée par un médecin à temps partiel.

Le personnel est tenu au **secret professionnel**.

Nos coordonnées :

Centre PMS FWB - Rue Gustave Renier n°19 - 4300 WAREMME

Tél : 019/32.26.41 - Fax : 019/58.32.26

E-mail : cpms.waremme@skynet.be